



Emprunt immobilier bancaire et notaire

Par **giginette**, le **28/05/2015** à **23:18**

Bonjour,

je souhaiterais emprunter a la banque pour faire construire sur le terrain de mon compagnon (c un terrain familiale deja acquis avant notre rencontre) nous ne sommes ni pacsé ni marié que faut il faire est ce vrai qu'il fait qu'il me fasse une donation au niveau du terrain merci de me repondre

Par **aguesseau**, le **29/05/2015** à **00:56**

bsr,

si vous construisez une maison sur le terrain de votre compagnon, la maison lui appartiendra en propre peu importe le financement.

en outre si vous êtes la seule à emprunter, la banque risque de vous refuser le prêt car il ne pourra pas être garanti par le bien immobilier.

on n'investit pas personnellement dans un bien qui vous appartient pas.

en cas de séparation, vous allez vous retrouver à la rue sans maison et le prêt à rembourser.

il faudrait que le bien vous appartienne en indivision en proportion du financement de chacun.

une donation à un concubin est fortement taxée.

cdt

Par **Tisuisse**, le **29/05/2015** à **10:49**

Bonjour giginette,

Et n'oubliez pas que les concubins sont considérés comme des tiers l'un vis à vis de l'autre. Le principe du droit est que "les concubins ignorent la loi, la loi les ignore". De ce fait, en cas de problème, même si vous avez financé cette maison, vous ne serez absolument pas protégée.